

Val de Lorraine



Autrefois, le Pays, c'était le lieu de sa naissance, de sa vie et de sa mort.

La terre de ses aïeux et de ses descendants. Sa terre.

Convoitée ou léguée, elle justifiait tous les sacrifices, tous les courages. On était « du Pays ».

Fier et jaloux de ses coutumes. Les gens du bourg voisin étaient vite considérés comme des étrangers.

Et quand le destin jouait un mauvais tour en envoyant les hommes au-delà des limites connues, seul le retour au Pays donnait un sens à sa vie.

De cet amour viscéral et irrationnel pour un village, un domaine, une vigne, il ne reste que bien peu de choses... L'explosion de l'urbanisation, le développement des infrastructures, l'industrialisation et la compétition internationale ont peu à peu dilué ce sentiment d'appartenance à un territoire.

Et pourtant.

Pourtant, les hommes ont besoin de savoir d'où ils viennent, de connaître leurs racines pour réfléchir ensemble à leur destin commun. C'est à partir de cette idée toute simple et pourtant si novatrice, qu'en 1989, une poignée d'hommes et de femmes créent l'A.D.V.M.M. : l'Association de Développement des Vallées de la Meurthe et de la Moselle.

Ces vallées qui, depuis un siècle, vivent au rythme des usines, viennent d'être frappées par la crise de la sidérurgie. L'urgence est d'abord de réussir la reconversion industrielle.

Jacques Chérèque, alors ministre de l'aménagement du territoire, a la conviction que ce secteur géographique qui sépare Nancy et Metz peut, en outre, jouer un rôle décisif dans la construction d'un espace métropolitain lorrain, unifié et cohérent, de plus d'un million d'habitants, capable d'exister à l'échelle européenne.

Avec lui, des élus, des chefs d'entreprises et des responsables associatifs conçoivent et mettent en œuvre une véritable politique de développement et d'aménagement.

Le Val de Lorraine voit le jour.

Limité à l'ouest par le plateau de Haye et à l'est par la vallée de la Seille, le Pays du Val de Lorraine s'organise autour d'un long ruban de villes qui se love dans le lit encaissé de la Meurthe et de la Moselle .

Aujourd'hui, l'avenir du Val de Lorraine se décline dans la présente charte, affichant clairement les ambitions des femmes et des hommes qui ont choisi d'y vivre.

Préambule

Le Pays du Val de Lorraine forme, aujourd'hui, un territoire de 66 communes comptant 87 500 habitants. 61 communes sont regroupées au sein de 7 structures intercommunales. Il se définit d'abord comme un territoire de projet, dont les principaux acteurs économiques, élus, et associatifs, se sont organisés au sein de l'Association de Développement des Vallées de la Meurthe et de la Moselle (A.D.V.M.M.), pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement et d'aménagement.

L'A.D.V.M.M. et ses membres fondateurs se sont fixés une double ambition :

- mettre l'homme au cœur de la problématique de développement et prendre en compte tous les facteurs qui conditionnent la qualité de la vie et l'emploi,
- faire du Val de Lorraine, un espace de liaison entre Nancy et Metz, et contribuer à ce que l'espace métropolitain de plus d'un million d'habitants existe réellement dans le concert des grandes villes européennes.

A l'occasion du troisième plan lorrain, l'A.D.V.M.M. a présenté sa stratégie dans un Livre Blanc édité en 1993, intitulé « Un projet pour le Val de Lorraine ».

Depuis lors, l'A.D.V.M.M. a inscrit son action dans le cadre des lois sur l'aménagement du territoire de 1995 et 1999, qui instituent le Pays et précisent son rôle et ses modalités de fonctionnement.

Le Val de Lorraine a ainsi fait partie des 42 Pays de préfiguration, avant, en 1997, d'être labellisé "Pays constaté" par la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Initialement défini sur un territoire plus restreint et resserré autour d'un axe nord-sud allant des portes de la Communauté

Urbaine du Grand Nancy aux limites du département de la Moselle, le Pays du Val de Lorraine s'est ouvert, au début de l'année 2000, à la partie meurthe-et-mosellane du bassin de la Seille. La C.D.C.I. du 19 décembre 1999 a approuvé le principe de cet élargissement.

La présente Charte est le fruit d'un travail collectif qui a débuté le 18 septembre 1998 par un séminaire qui a réuni pendant une journée entière 160 responsables du Val de Lorraine.

Ce séminaire a permis de dégager cinq principes directeurs qui ont guidé l'ensemble du processus d'élaboration de la Charte du Val de Lorraine :

⇒ Soutenir et susciter les activités génératrices d'emplois dans les entreprises et dans les services non marchands, et exploiter dans les projets toutes les opportunités d'insertion professionnelle.

⇒ Conforter et améliorer le cadre et les conditions de vie des populations du Val de Lorraine.

⇒ Préciser et affirmer l'identité et le rôle du Val de Lorraine au sein du bassin nancéien et de la métropole Nancy-Metz.

⇒ Développer la cohérence et la solidarité entre les composantes ter-

ritoriales et entre les acteurs du Val de Lorraine.

⇒ Favoriser la participation des populations du Val de Lorraine au projet et à la dynamique du territoire.

La Charte comporte aujourd'hui deux parties :

⇒ un diagnostic permettant d'identifier les enjeux liés au développement du Val de Lorraine ; enjeux locaux, bien sûr, mais également enjeux de niveau régional ou national,

⇒ une présentation des orientations à moyen et long terme, de la stratégie et des modes d'organisation du Pays.

Près de 500 personnes ont été mobilisées à des degrés divers à la construction du Projet de Pays. C'est à partir de ce travail qu'a été établi le présent document qui constitue aujourd'hui le projet de Charte du Pays du Val de Lorraine.

Cette Charte n'entrera en vigueur qu'après approbation par les collectivités locales et la publication d'un arrêté préfectoral fixant le périmètre définitif du Pays du Val de Lorraine.